

NORME
INTERNATIONALE

ISO
7656

Première édition
1993-08-01

**Véhicules routiers utilitaires — Codes
dimensionnels**

iTeh STANDARD PREVIEW
Commercial road vehicles — Dimensional codes
(standards.iteh.ai)

[ISO 7656:1993](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6fe9062d-85ad-46e2-aada-e4bccc727838/iso-7656-1993>



Numéro de référence
ISO 7656:1993(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 7656 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 22, *Véhicules routiers*, sous-comité SC 6, *Dénominations et définitions des dimensions et des masses*.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6fe9062d-85ad-46e2-aada-e4bccc727838/iso-7656-1993>

© ISO 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Véhicules routiers utilitaires — Codes dimensionnels

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale établit un code dimensionnel des véhicules routiers utilitaires, à utiliser dans les échanges de données et le traitement électronique.

Elle s'applique aux véhicules utilitaires tels que définis dans l'ISO 3833.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 612:1978, *Véhicules routiers — Dimensions des automobiles et véhicules tractés — Dénominations et définitions.*

ISO 1176:1990, *Véhicules routiers — Masses — Vocabulaire et codes.*

ISO 3409:1975, *Voitures particulières — Positionnement transversal des commandes au pied.*

ISO 3832:1991, *Voitures particulières — Coffres à bagages — Méthode de mesure du volume de référence.*

ISO 3833:1977, *Véhicules routiers — Types — Dénominations et définitions.*

ISO 4130:1978, *Véhicules routiers — Système de référence tridimensionnel et points repères — Définitions.*

ISO 4131:1979, *Véhicules routiers — Code de dimensions pour voitures particulières.*

ISO 6549:1980, *Véhicules routiers — Procédure de détermination du point H.*

3 Définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les définitions données dans l'ISO 4130 et l'ISO 4131 et la définition suivante s'appliquent.

3.1 clair de baie vitrée: Ouverture non obstruée maximale à travers un vitrage, comprenant les encadrements de fenêtre ou les garnitures adjacents, dans une direction ou selon une projection donnée. Sauf spécification contraire, cette dimension est relevée en projection horizontale.

4 Système de codage

Chaque dimension considérée dans la présente Norme internationale est affectée d'un code composé de trois éléments, conformément à 4.1, 4.2 et 4.3.

4.1 Préfix «ISO»

Le préfix «ISO», qui vise à supprimer tout risque de confusion avec d'autres codes existants, doit être utilisé.

4.2 Type de dimension

Une lettre majuscule, caractérisant le type de dimension:

- L pour une longueur;
- H pour une hauteur;
- W pour une largeur;
- D pour un diamètre;
- V pour un volume.

La lettre L, H ou W peut aussi être utilisée pour un angle selon que cet angle est coté par rapport, respectivement, au plan origine X, Z ou Y, tels que définis dans l'ISO 4130:1978, définition 3.1.

4.3 Numéro

Un numéro:

- compris entre 1 et 99 inclus, pour les dimensions intérieures;¹⁾
- compris entre 100 et 199 inclus, pour les dimensions extérieures;¹⁾
- compris entre 300 et 399 inclus, pour les dimensions intérieures des véhicules utilitaires uniquement;

- compris entre 400 et 499 inclus, pour les dimensions extérieures des véhicules utilitaires uniquement;
- compris entre 500 et 599 inclus, pour les dimensions de la charge transportée par les véhicules utilitaires uniquement.

5 Dimensions extérieures

Les dimensions extérieures sont définies dans le tableau 1, où elles sont affectées d'un code. Dans la quatrième colonne,

K représente la masse du véhicule complet en ordre de marche et

A représente la masse totale maximale autorisée

telles que définies dans l'ISO 1176.

Tableau 1

N°	Terme	Définition	Condition de charge	Code	Figure
5.1	hauteur du véhicule	Voir ISO 612:1978, définition 6.3.	K A	ISO-H100 ISO-H113	1
5.2	angle de surplomb avant	Voir ISO 612:1978, définition 6.10.	A	ISO-H117	1
5.3	angle de surplomb arrière	Voir ISO 612:1978, définition 6.11. NOTE — Dans certains pays, un dispositif de protection contre l'encastrement est imposé par les autorités. Ce dispositif doit être pris en considération pour le mesurage de l'angle de surplomb arrière.	A	ISO-H118	1
5.4	angle de rampe	Angle aigu minimal entre le plan tangent aux roues avant en charge statique et le plan tangent aux roues arrière en charge statique, dont l'intersection touche la partie inférieure du véhicule; cet angle indique la rampe la plus grande sur laquelle le véhicule peut passer. Lorsque le véhicule possède plusieurs essieux arrière pour un seul essieu avant, la tangente arrière s'applique aux deux jeux de roues, l'essieu arrière le plus en avant ayant la flèche maximale et l'essieu situé le plus en arrière ayant le rebond maximal spécifiés par le constructeur. Lorsque le véhicule possède plusieurs essieux avant et plusieurs essieux arrière, les deux plans sont tangents aux deux roues avant et aux deux roues arrière, respectivement, et leur intersection peut se situer en dessous du véhicule si ceci représente la rampe la plus grande sur laquelle le véhicule peut passer.	A	ISO-H147	1
5.5	garde au sol	Voir ISO 612:1978, définition 6.8.	A	ISO-H157	1
5.6	hauteur de la première marche au-dessus de la surface d'appui	Distance, mesurée dans l'axe de la première marche, entre la surface d'appui et le plan z passant par le dessus de la première marche ou du revêtement éventuel de celle-ci.	K	ISO-H115	11

1) Numéros de code communs aux voitures particulières (voir ISO 4131) et aux véhicules utilitaires.

N°	Terme	Définition	Condition de charge	Code	Figure
5.7	hauteur maximale hors tout, cabine basculante inclinée	Distance verticale entre le plan d'appui et le point le plus élevé de la cabine pendant son basculement.	K	ISO-H404	3
5.8	hauteur du cadre au-dessus du plan d'appui à l'avant	Voir ISO 612:1978, définition 6.12.	A K	ISO-H419 ISO-H420	1
5.9	hauteur du cadre au-dessus du plan d'appui à l'arrière	Voir ISO 612:1978, définition 6.12.	A K	ISO-H421 ISO-H422	1
5.10	hauteur de sellette	Voir ISO 612:1978, définition 6.20.	A K	ISO-H423 ISO-H424	2
5.11	hauteur du dispositif d'attelage	Voir ISO 612:1978, définition 6.18.2.	A K	ISO-H425 ISO-H426	5
5.12	hauteur de gauchissage	Voir ISO 612:1978, définition 6.30.	K	ISO-H427	—
5.13	carrossage	Voir ISO 612:1978, définition 6.24.	K	ISO-H428	—
5.14	inclinaison [inclinaison latérale] de l'axe de pivotement de la fusée	Voir ISO 612:1978, définition 6.25.	K	ISO-H429	—
5.15	débattement normal de la roue	Voir ISO 612:1978, définition 6.29.	A	ISO-H430	—
5.16	longueur du véhicule	Voir ISO 612:1978, définition 6.1.	—	ISO-L103	4
5.17	empattement	Voir ISO 612:1978, définition 6.4.1.	A	ISO-L401	1
5.17.1	empattement d'une automobile ou d'une remorque	NOTE — Si le véhicule considéré a plus de deux essieux, les empattements entre roues consécutives doivent être indiqués séparés par un tiret, en commençant par l'avant.	A	ISO-L426	—
5.17.2	empattement d'une semi-remorque	Voir ISO 612:1978, définition 6.4.2.	A	ISO-L426	—
5.18	porte-à-faux avant	Voir ISO 612:1978, définition 6.6.	A	ISO-L405	1
5.19	distance entre le pare-chocs avant et l'extrémité de la cabine basculante en position inclinée	Distance entre deux plans x dont l'un passe par le pare-chocs avant, la cabine étant en position droite, et l'autre par le point le plus avant de la cabine en position d'inclinaison maximale.	—	ISO-L408	3
5.20	inclinaison de la cabine	Angle maximal d'inclinaison de la cabine pendant les opérations d'entretien.	—	ISO-L409	3
5.21	porte-à-faux arrière	Voir ISO 612:1978, définition 6.7.	A	ISO-L412	1
5.22	longueur du cadre en arrière de la cabine	Distance entre deux plans x dont l'un passe par l'arrière de la cabine et l'autre par l'extrémité arrière du cadre.	A	ISO-L414	1
5.23	longueur maximale utile du cadre en arrière de la cabine	Distance entre deux plans x dont l'un passe par le point le plus avant délimitant la longueur du cadre utilisable pour la carrosserie et l'autre par l'extrémité arrière du cadre.	—	ISO-L415	1

N°	Terme	Définition	Condition de charge	Code	Figure
5.24	distance entre le pare-chocs avant et l'arrière de la cabine	Distance entre deux plans x dont l'un passe par l'arrière de la cabine et l'autre par le point le plus avant du véhicule, compte tenu des crochets de manœuvre, de la plaque d'immatriculation et de tous les éléments fixés de façon rigide sur le véhicule.	—	ISO-L416	1
5.25	distance entre la cabine et l'avant de la carrosserie	Distance entre deux plans x dont l'un passe sur l'arrière de la cabine et l'autre par le point le plus avant utilisable pour la carrosserie.	K	ISO-L417	1
5.26	distance entre l'axe des roues arrière et l'arrière du cadre	Distance entre deux plans x dont l'un passe par le centre des roues arrière et l'autre par l'extrémité arrière du cadre.	K	ISO-L418	1
5.27	avancée de l'axe d'attelage pour le calcul de la répartition des charges	Voir ISO 612:1978, définition 6.19.2.	K	ISO-L433	2
5.28	distance entre l'axe du pivot d'attelage et l'extrémité avant du véhicule tracteur	Voir ISO 612:1978, définition 6.21.2.	K	ISO-L434	2
5.29	distance entre l'axe du pivot d'attelage et la cabine	Projection verticale de la distance entre le centre de l'axe du pivot d'attelage et l'obstacle le plus proche situé derrière la cabine, mesurée sur le plan z passant par la surface d'appui de la sellette et prise en tant que dimension radiale.	—	ISO-L435	2
5.30	distance entre l'axe du pivot d'attelage et l'obstacle le plus éloigné à l'arrière du véhicule tracteur	Projection verticale, sur un plan z , de la distance entre le centre de l'axe du pivot d'attelage et l'obstacle le plus éloigné à l'arrière du véhicule tracteur, prise en tant que dimension radiale.	—	ISO-L422	2
5.31	distance entre le dispositif d'attelage et l'extrémité avant du véhicule tracteur	Voir ISO 612:1978, définition 6.21.1.	—	ISO-L423	5
5.32	porte-à-faux du dispositif d'attelage	Voir ISO 612:1978, définition 6.18.1.	A	ISO-L424	5
5.33	distance entre le dispositif d'attelage et la partie de la carrosserie la plus arrière	Voir ISO 612:1978, définition 6.18.3.	—	ISO-L425	5
5.34	rayon de pivotement du chemin de roulement	Voir ISO 612:1978, définition 6.26.	K	ISO-L427	—
5.35	chasse	Voir ISO 612:1978, définition 6.28.	K	ISO-L428	—
5.36	longueur d'attelage	Voir ISO 612:1978, définition 6.16.	A	ISO-L429	—
5.37	longueur du timon d'attelage	Voir ISO 612:1978, définition 6.17.	—	ISO-L430	—
5.38	rayon inférieur d'encombrement de la semi-remorque	Voir ISO 612:1978, définition 6.22.	—	ISO-L431	—
5.39	rayon d'encombrement avant de la semi-remorque	Voir ISO 612:1978, définition 6.23.	—	ISO-L432	—
5.40	largeur du véhicule	Voir ISO 612:1978, définition 6.2.	—	ISO-W103	4

N°	Terme	Définition	Condition de charge	Code	Figure
5.41	largeur de caisse	Distance entre deux plans y passant par la caisse en son endroit le plus large, mesurée dans le plan x passant par l'axe des roues avant.	—	ISO-W106	1
5.42	voie avant	Voir ISO 612:1978, définition 6.5. NOTE — Si le véhicule possède plusieurs essieux avant, toutes leurs voies sont indiquées, séparées par un tiret, en commençant par la plus avant.	A	ISO-W401	1
5.43	voie arrière	Voir ISO 612:1978, définition 6.5. NOTE — Si le véhicule possède plusieurs essieux arrière, toutes leurs voies sont indiquées, séparées par un tiret, en commençant par la plus avant.	A	ISO-W402	1
5.44	distance entre flancs extérieurs des pneumatiques	Distance entre deux plans y passant par les flancs extérieurs des pneumatiques. Cette dimension n'inclut pas le renflement du pneumatique situé juste au-dessus du point de contact avec le sol.	—	ISO-W403	1
5.45	distance entre les axes des ressorts, à l'avant	Distance entre les plans y passant par les axes des ressorts aux points de fixation des ressorts avant. NOTE — Si le véhicule possède plusieurs essieux avant à ressorts séparés, les distances entre ressorts sont indiquées, séparées par un tiret, en commençant par la plus avant.	—	ISO-W404	1
5.46	distance entre les axes des ressorts, à l'arrière	Distance entre les plans y passant par les axes des ressorts aux points de fixation des ressorts arrière. NOTE — Si le véhicule possède plusieurs essieux arrière à ressorts séparés, les distances entre ressorts sont indiquées, séparées par un tiret, en commençant par la plus avant.	—	ISO-W405	1
5.47	largeur du cadre arrière	Distance entre les plans y passant par les points extérieurs des longerons, à l'exclusion des fixations.	—	ISO-W406	2
5.48	inclinaison de la baie vitrée latérale		—	ISO-W122	12
5.48.1	inclinaison d'une baie vitrée latérale droite	Angle mesuré dans le plan x contenant le point R, entre un plan y passant par la partie inférieure du clair de baie vitrée et la surface extérieure de la vitre.			
5.48.2	inclinaison d'une baie vitrée latérale incurvée	Angle mesuré dans le plan x contenant le point R, entre un plan y passant par la partie inférieure du clair de baie vitrée et une corde à la partie supérieure de cette baie, sur la surface extérieure de la vitre.			
5.49	pincement (longueur)	Voir ISO 612:1978, définition 6.27.1.	K	ISO-W407	—
5.50	diamètre de braquage	Plus petit des diamètres définis dans l'ISO 612:1978, définitions 6.31.	A	ISO-D101	—
5.51	diamètres d'encombrement en virage	Voir ISO 612:1978, définition 6.32. NOTE — Les valeurs des diamètres d'encombrement en virage intérieur et extérieur sont indiquées séparées par un tiret, la première valeur étant la valeur la plus petite.	A	ISO-D102	—

6 Dimensions intérieures

Les dimensions intérieures sont définies dans le tableau 2, où elles sont affectées d'un code. Sauf spécification contraire, toutes les dimensions mesurées à partir du point R se rapportent au point R du siège

du conducteur. Toutes les références aux plans x , y et z s'entendent parallèles aux plans origines respectifs X , Y et Z définis dans l'ISO 4130. Sauf spécification contraire, tous les mesurages sont effectués parallèlement aux plans x , y et z .

NOTE 1 Les renvois se trouvent à la fin du tableau.

Tableau 2

N°	Terme	Définition	Condition de charge	Code	Figure
6.1	hauteur d'entré avant	Distance entre le point R avant et la partie supérieure de l'entrée de porte garnie, mesurée dans le plan x contenant le point R avant.	—	ISO-H11 ¹⁾	6
6.2	hauteur de ceinture avant	Distance entre le point R avant et la partie inférieure du clair de baie de la porte latérale, mesurée dans le plan x contenant le point R avant.	—	ISO-H25 ¹⁾	7
6.3	distance verticale du point R avant au point talon avant	Distance du point R avant au plan z contenant le point talon avant, B ²⁾ . NOTE — Le point talon avant, B, est défini par le constructeur.	—	ISO-H30 ¹⁾	6
6.4	réglage maximal du siège en hauteur	Distance entre deux plans z passant par les points de référence du siège réglé en positions maximale et minimale en hauteur.	—	ISO-H58	9
6.5	réglage normal du siège en hauteur	Distance entre deux plans z dont l'un passe par le point R et l'autre par le point de référence du siège en position de conduite normale la plus haute définie par le constructeur.	—	ISO-H59	9
6.6	coordonnée Z des points R avant	Distance du plan origine Z au point R des sièges avant. NOTE — Les valeurs des coordonnées des points R gauche et droit sont indiquées, séparées par un tiret, en commençant par celui du siège du conducteur.	—	ISO-H70 ¹⁾	6
6.7	distance du volant au siège	Dimension minimale mesurée entre la jante du volant, les roues avant étant en position de marche en ligne droite, et le coussin de siège non chargé. Le mesurage est effectué dans le plan y du centre du volant. NOTE — Dans le cas où le volant comporte un dispositif de réglage angulaire et/ou axial, les valeurs correspondant aux positions extrêmes sont indiquées, séparées par un tiret, en commençant par la valeur minimale.	—	ISO-H74	6
6.8	coordonnée Z du point de référence le plus bas du siège	Distance du plan origine Z au point de référence du siège dans la position de réglage la plus basse définie par le constructeur.	—	ISO-H91	9
6.9	distance verticale du point R avant au centre du volant	Distance du point R avant au plan z contenant le centre du volant, situé dans le plan supérieur de la jante. NOTE — Dans le cas où le volant comporte un dispositif de réglage angulaire et/ou axial, les valeurs correspondant aux positions extrêmes sont indiquées, séparées par un tiret, en commençant par la valeur minimale.	—	ISO-H93 ¹⁾	6
6.10	hauteur de l'auvent du moteur	Distance entre deux plans z dont l'un passe par le point talon avant, B ²⁾ , et l'autre par le dessus de l'auvent.	—	ISO-H311	10

N°	Terme	Définition	Condition de charge	Code	Figure
6.11	hauteur du coussin de siège	Distance mesurée dans le plan médian de l'occupant (C/LO) ³⁾ du siège, entre deux plans z dont l'un passe par le dessus du coussin de siège non chargé et l'autre par le point talon avant, B ²⁾ .	—	ISO-H326	10
6.12	distance verticale entre la couchette inférieure et le point R	Distance, mesurée dans le plan origine Y, entre le point R et le plan z passant par le dessus du matelas de la couchette inférieure non chargée. NOTE — Si la couchette inférieure se situe au-dessous du point R, cette dimension est affectée du signe moins.	—	ISO-H361	10
6.13	hauteur au-dessus de la couchette supérieure	Distance, mesurée dans le plan x passant par le centre de la couchette considérée et dans le plan origine Y, entre deux plans z dont l'un passe par le dessus du matelas de la couchette supérieure non chargée et l'autre par le point le plus bas de la garniture du pavillon ou tout autre obstacle.	—	ISO-H362	10
6.14	hauteur au-dessus de la couchette inférieure	Distance, mesurée dans le plan origine Y, entre deux plans z dont l'un passe par le dessus du matelas de la couchette inférieure non chargée et l'autre par le point le plus bas de la couchette supérieure non chargée. NOTES 1 En cas d'obstacle au-dessus de la couchette considérée réduisant la dimension définie ci-dessus, la dimension plus petite est indiquée entre parenthèses après la dimension principale. Cette dimension inférieure est indiquée par le constructeur. 2 S'il n'existe qu'une seule couchette, le mesurage est effectué de la manière spécifiée dans la définition de la dimension ISO-H362 (voir 6.13).	—	ISO-H363	10
6.15	hauteur entre le point R et la garniture de pavillon	Distance entre le point R et la garniture de pavillon tendue, mesurée dans le plan x contenant le point R.	—	ISO-H396	10
6.16	hauteur de la deuxième marche au-dessus de la surface d'appui	Distance, mesurée dans l'axe de la deuxième marche, entre la surface d'appui et le plan z passant par le dessus de la deuxième marche ou du rebord éventuel de celle-ci.	K	ISO-H397	11
6.17	hauteur du sol de la cabine au-dessus de la surface d'appui	Distance, mesurée dans l'axe de la partie inférieure du clair de porte, entre la surface d'appui et le plan z passant par le sol de la cabine au niveau de la partie inférieure du clair de porte ou du rebord éventuel de celui-ci.	K	ISO-H398	11
6.18	garde au toit, du point R à la garniture de pavillon	Distance du point R à la garniture de pavillon tendue ou tout autre obstacle, mesurée le long d'une ligne contenue dans le plan y et formant un angle de 8° vers l'arrière, par rapport au plan origine X.	—	ISO-H399	10
6.19	profondeur du coussin avant	Distance du point R avant au bord antérieur du coussin du siège avant non chargé.	—	ISO-L10 ¹⁾	6
6.20	course totale du siège	Distance entre deux plans x passant par les points de référence du siège en positions de conduite la plus avancée et la plus reculée.	—	ISO-L17	9
6.21	distance entre le volant et le dossier du siège	Distance entre la jante du volant, les roues avant étant en position de marche en ligne droite, et le point le plus proche du dossier du siège non chargé. NOTE — Dans le cas où le volant comporte un dispositif de réglage angulaire et/ou axial, les valeurs correspondant aux positions extrêmes sont indiquées, séparées par un tiret, en commençant par la valeur minimale.	—	ISO-L22	11

N°	Terme	Définition	Condition de charge	Code	Figure
6.22	course du siège en positions normales de conduite	Distance entre deux plans x dont l'un passe par le point R avant et l'autre par le point de référence de l'assise du siège avant en position normale de conduite la plus avancée. Ces deux points sont définis par le constructeur.	—	ISO-L23 ¹⁾	9
6.23	inclinaison du volant	Angle entre le plan supérieur de la jante du volant et un plan x . NOTE — Dans le cas où le volant comporte un dispositif de réglage angulaire et/ou axial, les valeurs correspondant aux positions extrêmes sont indiquées, séparées par un tiret, en commençant par la valeur minimale.	—	ISO-L25 ¹⁾	6
6.24	coordonnée X des points R avant	Distance du plan origine X au point R des sièges avant. NOTE — Les valeurs des coordonnées des points R du siège gauche et du siège droit sont indiquées, séparées par un tiret, en commençant par celle qui correspond au siège du conducteur.	—	ISO-L31 ¹⁾	6
6.25	coordonnée X du point de référence du siège en position la plus reculée	Distance entre le plan origine X et le point de référence du siège dans la position de conduite la plus reculée.	—	ISO-L37	9
6.26	inclinaison du dossier du siège avant	Angle entre le plan origine X et la ligne de torse passant par le point R avant. NOTE — La ligne de torse est définie par le constructeur.	—	ISO-L40 ¹⁾	6
6.27	déport entre la commande de frein de service et la pédale d'accélérateur	Distance entre deux plans perpendiculaires au plan origine Y , parallèles au segment AB et s'appuyant respectivement sur le centre du patin de la commande de frein de service et sur le centre du patin de la pédale d'accélérateur dans leurs positions normales de repos. NOTE — Lorsque la commande de frein de service est plus basse que la pédale d'accélérateur, la dimension mesurée est affectée du signe moins.	—	ISO-L52 ¹⁾	6
6.28	distance horizontale du point R avant au point talon avant	Distance du point R avant au plan contenant le point talon avant, B. NOTE — Le point talon avant, B, est défini par le constructeur.	—	ISO-L53 ¹⁾	6
6.29	distance horizontale du point R avant au centre du volant	Distance du point R avant au plan x contenant le centre du volant, au niveau du plan supérieur de la jante du volant. NOTE — Dans le cas où le volant comporte un dispositif de réglage angulaire et/ou axial, les valeurs correspondant aux positions extrêmes sont indiquées, séparées par un tiret, en commençant par la valeur minimale.	—	ISO-L63 ¹⁾	6
6.30	distance entre l'arrière de l'auvent du moteur et le point R	Distance entre le point R et le plan x passant par l'arrière de l'auvent du moteur. NOTE — Lorsque l'arrière de l'auvent du moteur est situé en arrière du point R, cette dimension est affectée du signe moins.	—	ISO-L310	10
6.31	distance entre l'avant de l'auvent du moteur et le point R	Distance entre le point R et le plan x passant par l'avant de l'auvent du moteur. NOTE — Lorsque l'avant de l'auvent du moteur est situé en arrière du point R, cette dimension est affectée du signe moins.	—	ISO-L311	10

N°	Terme	Définition	Condition de charge	Code	Figure
6.32	distance entre la commande de frein de service et le volant	Distance entre les projections sur le plan origine <i>Y</i> , du centre du patin de la commande de frein de service en position normale de repos et du point le plus bas de la jante du volant. NOTE — Dans le cas où le volant est réglable, on considère la position moyenne du volant.	—	ISO-L313	11
6.33	distance entre l'axe des roues avant et le point R	Distance, mesurée dans des conditions de charge spécifiées par le constructeur, entre le point R et le plan <i>x</i> passant par l'axe des roues avant. NOTE — Si l'axe des roues avant se situe en arrière du point R, cette dimension est affectée du signe moins.	K	ISO-L314	10
6.34	espace libre derrière le point R	Distance entre le point R et le plan <i>x</i> passant par l'obstacle le plus proche derrière le siège. Cette dimension est à mesurer dans une plage de 0 à 700 mm au-dessus du point R et de 300 mm de chaque côté de celui-ci.	—	ISO-L360	10
6.35	distance horizontale entre le point R et la couchette inférieure	Distance mesurée dans le plan origine <i>Y</i> , entre le point R et le plan <i>x</i> passant par l'extrémité la plus avant de la structure de la couchette inférieure.	—	ISO-L361	10
6.36	distance horizontale entre le point R et la couchette supérieure	Distance, mesurée dans le plan origine <i>Y</i> , entre le point R et le plan <i>x</i> passant par l'extrémité la plus avant de la structure de la couchette supérieure.	—	ISO-L362	10
6.37	largeur de la couchette inférieure	Distance, mesurée dans le plan origine <i>Y</i> , entre deux plans <i>x</i> passant par les extrémités avant et arrière du matelas de la couchette inférieure non chargée.	—	ISO-L364	10
6.38	largeur de la couchette supérieure	Distance, mesurée dans le plan origine <i>Y</i> , entre deux plans <i>x</i> passant par les extrémités avant et arrière du matelas de la couchette supérieure non chargée.	—	ISO-L365	10
6.39	largeur au niveau des genoux du conducteur	Distance radiale minimale entre le point R et l'enveloppe du tableau de bord, mesurée dans la zone limitée par deux plans <i>y</i> situés à 225 mm de chaque côté de l'axe du volant et par deux plans <i>z</i> situés à 75 mm au-dessus et au-dessous du point R. Ceci exclut les colonnes de direction, les commandes à tige et les carters de protection sur colonne.	—	ISO-L366	11
6.40	position du centre du volant par rapport au plan origine <i>Y</i>	Distance entre le centre du volant situé dans le plan supérieure de la jante du volant et le plan origine <i>Y</i> .	—	ISO-W7 ¹⁾	8
6.41	largeur de coussin avant	Distance entre deux plans <i>y</i> juste en contact avec le coussin non comprimé du siège avant et situés entièrement à l'extérieur de celui-ci.	—	ISO-W16 ¹⁾	8
6.42	coordonnée <i>Y</i> des points R avant	Distance entre le plan origine <i>Y</i> et le point R des sièges avant. NOTE — Les valeurs des coordonnées des points R du siège gauche et du siège droit sont indiquées, séparées par un tiret, en commençant par celle qui correspond au siège du conducteur.	—	ISO-W20 ¹⁾	8
6.43	rayon de courbure de la vitre latérale	Rayon de courbure de la vitre latérale, mesuré dans le plan <i>x</i> contenant le point R avant.	—	ISO-W41 ¹⁾	7

N°	Terme	Définition	Condition de charge	Code	Figure
6.44	coordonnée Y du point R du siège passager	Distance entre le plan origine Y et le point R du (des) siège(s) passager(s). NOTE — Lorsqu'il existe deux sièges passagers, les coordonnées Y des deux points R sont indiquées par le constructeur.	—	ISO-W87	8
6.45	largeur de l'auvent du moteur, côté gauche	Distance entre le plan origine Y et la partie extrême de gauche de l'auvent du moteur.	—	ISO-W300	8
6.46	largeur de l'auvent du moteur, côté droit	Distance entre le plan origine Y et la partie extrême de droite de l'auvent du moteur.	—	ISO-W301	8
6.47	largeur intérieure de la cabine	Distance, mesurée dans le plan x contenant le point R, à 254 mm au-dessus de celui-ci, entre les surfaces des obstacles les plus proches. NOTE — Les accoudoirs en saillie dans cette zone ne sont pas pris en considération.	—	ISO-W303	7
6.48	largeur aux hanches du conducteur	Distance minimale entre les surfaces des obstacles les plus proches, mesurée dans le plan x contenant le point R, dans une zone délimitée à 25 mm au-dessous et 76 mm au-dessus du point R et à 76 mm en avant et en arrière de ce point. NOTE — Si l'obstacle le plus voisin de l'axe du siège est situé à moins de 350 mm, il faut le signaler.	—	ISO-W305	7
6.49	largeur aux coudes du conducteur	Distance minimale entre les surfaces des obstacles les plus proches, mesurée dans le plan x contenant le point R, juste au-dessous des accoudoirs ou, s'il n'en existe pas, à 180 mm au-dessus du point R. NOTE — On peut ne pas tenir compte du rayon entre les panneaux de porte et les accoudoirs. Si l'obstacle le plus voisin de l'axe du siège est situé à moins de 350 mm, il faut le signaler.	—	ISO-W331	7
6.50	longueur de la couchette inférieure	Distance, mesurée dans le plan x passant par l'axe de la couchette inférieure, entre les plans y passant par les extrémités du matelas de cette couchette non chargée.	—	ISO-W361	8
6.51	longueur de la couchette supérieure	Distance, mesurée dans le plan x passant par l'axe de la couchette supérieure, entre les plans y passant par les extrémités du matelas de cette couchette non chargée.	—	ISO-W362	8
6.52	diamètre du volant	Diamètre extérieur du volant. NOTE — Dans le cas où le volant n'est pas circulaire, les dimensions extrêmes sont indiquées, séparées par un tiret, en commençant par la valeur minimale.	—	ISO-D9 ¹⁾	8

1) Code également donné dans l'ISO 4131.
2) Voir ISO 3409.
3) Voir ISO 6549:1980, définition 4.4.

7 Dimensions de charge

Les dimensions de charge sont définies dans le tableau 3, où elles sont affectées d'un code.

Tableau 3

N°	Terme	Définition	Condition de charge	Code	Figure
7.1	hauteur d'ouverture arrière	Distance verticale, mesurée dans le plan origine <i>Y</i> , entre le dessus du plancher non fléchi ou du revêtement du plancher de charge et la partie supérieure de l'ouverture, porte arrière complètement ouverte, compte tenu des portes, gâches et accessoires normalisés.	—	ISO-H511	13
7.2	hauteur du plancher de charge arrière	Distance verticale, mesurée dans le plan origine <i>Y</i> , entre la surface d'appui et le dessus du revêtement de sol non fléchi ou du plancher de charge.	K	ISO-H502	13
7.3	hauteur de caisse pick-up ou flottante	Dimension minimale mesurée verticalement entre le dessus du plancher de charge et le dessus de la caisse pick-up ou flottante, sur l'axe <i>x</i> de la roue arrière.	—	ISO-H503	15
7.4	hauteur du passage de roue	Distance verticale entre un plan <i>z</i> touchant le dessus du passage de roue et le revêtement de sol non fléchi ou le dessus du plancher de charge, y compris un enjoliveur éventuel.	—	ISO-H504	15
7.5	hauteur maximale de charge	Distance verticale maximale à l'arrière du siège avant, mesurée dans le plan origine <i>Y</i> , entre le dessus du revêtement de sol non fléchi ou du plancher de charge et l'arceau de toit ou la garniture du pavillon.	—	ISO-H505	13
7.6	hauteur d'ouverture de la porte latérale de chargement	Distance verticale entre le dessus du revêtement de sol non fléchi ou le plancher de charge et le haut de l'ouverture de porte latérale bordée, mesurée dans le plan <i>x</i> passant par le centre de l'ouverture de porte, porte complètement ouverte.	—	ISO-H508	13
7.7	hauteur de caisse	Distance verticale, mesurée dans le plan origine <i>Y</i> , entre deux plans <i>z</i> dont l'un passe par le point le plus bas de la caisse et l'autre par son point le plus haut, systèmes de fermeture et quincaillerie exclus.	—	ISO-H509	4
7.8	hauteur de caisse intérieure	Distance verticale, mesurée dans le plan origine <i>Y</i> , entre l'intérieur du plancher de la caisse et l'intérieur du toit de la caisse; lorsqu'il s'agit d'une caisse ouverte, on prendra à la place le point le plus haut des parois latérales.	—	ISO-H510	4
7.9	hauteur du marchepied de la porte latérale de chargement	Distance, mesurée au centre du marchepied, entre la surface d'appui et le plan <i>z</i> passant par le dessus de la marche ou de son revêtement éventuel.	K	ISO-H550	13
7.10	hauteur du plancher de charge (sur le côté)	Distance verticale, mesurée dans le plan <i>x</i> passant par le centre de l'ouverture de porte latérale, entre la surface d'appui et le dessus du revêtement de sol non fléchi ou du plancher de charge.	K	ISO-H551	13
7.11	longueur de charge à la ligne de ceinture	Distance horizontale minimale, mesurée à la ligne de ceinture ou au niveau de la caisse pick-up ou flottante, entre la saillie d'encombrement intérieure du hayon fermé ou de la ridelle arrière et un plan <i>x</i> passant par la limite d'obstruction et l'extrémité avant du compartiment de charge, telle que dossier du siège du conducteur, cloison ou panneau arrière.	—	ISO-L502	13, 15